

# COMITE DÉPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL DE L'ESSONNE

## Commission Départementale d'Arbitrage



Président de la Commission départementale d'Arbitrage du 91 : Alain BARBIER : 06.07.28.33.69 – [nialabarbier@orange.fr](mailto:nialabarbier@orange.fr)

### SAISON 2020/2021 - STAGES DE FORMATION STAGE ARBITRE F.F.V.B.

candidat « Arbitre DÉPARTEMENTAL F.F.V.B. »

candidat « Arbitre JEUNE F.F.V.B. »

arbitre « Départemental F.F.V.B. (en recyclage)

**NOTA : Les Stages MARQUEURS (F.M.E.) sont réalisés par la C.R.A.**

Mesdames, Messieurs, les responsables de club de l'Essonne,

Afin de remplir vos obligations d'ARBITRES pour vos équipes seniors, la CDA 91, avec le support du club de MORSANG Volley, a le plaisir de vous convier au stage (partie théorique) de formation « arbitre Départemental F.F.V.B. », « arbitre jeune F.F.V.B. », ainsi qu'aux Arbitres F.F.V.B. en recyclage pour la saison 2020/2021

**4 séances, obligatoires, les samedis de 13h45 à 17h00 à MORSANG  
Les 14, 21, 28 novembre et 5 décembre 2020**

**à la Maison de la Citoyenneté - 62, avenue René Cassin - 91390 MORSANG sur ORGE  
(rendez vous impérativement entre 13h45)**

**Pour information : c'est le seul stage « ARBITRE DÉPARTEMENTAL FFVB » pour la saison 2020-2021**

**Formateurs pour ces stages : Alain BARBIER et Frédéric ADAMSKI**

**Le port du masque sera OBLIGATOIRE durant toute la durée des cours.**

**Déroulement des journées du stage (présence OBLIGATOIRE aux 4 séances ci-dessous) :**

- **samedi 14 novembre 2020 de 13h45 à 17h00** (cours théorique arbitrage)
  - ✓ Réponses aux questions que vous vous poser concernant les règles du Volley-Ball.
  - ✓ Le service, l'attaque, la réception, la passe, le libéro, etc.

Nota : réponses aux questions diverses tout au long des explications théoriques
- **samedi 21 novembre 2020 de 13h45 à 17h00** (suite du cours théorique arbitrage)
  - ✓ Réponses aux questions que vous avez pu vous poser durant cette semaine de réflexion et de relecture du code d'arbitrage.
  - ✓ Le libéro, Les pénalisations, etc.

Nota : réponses aux questions diverses tout au long des explications théoriques

  - ✓ 1er contrôle des connaissances à la fin de la séance (durée 30 à 45 min suivi de la correction)
- **samedi 30 novembre 2019 de 13h45 à 17h00** (suite du cours théorique arbitrage)

- ✓ Réponses aux nouvelles questions que vous avez pu vous poser durant cette semaine de réflexion. d'arbitrage.
  - ✓ approfondissements que vous jugerez utiles et nécessaires
  - ✓ 2ème contrôle des connaissances à la fin de la séance (durée 30 à 45 min suivi de la correction)
- Nota : Réponses à vos dernières questions avant l'examen théorique de décembre 2020

➤ **samedi 5 décembre 2020 de 13h45 à 17h00** (cours théorique marqueur obligatoire pour l'examen d'arbitre)

Partie THÉORIQUE : de 13h45 à 16h00 (cours théoriques)

- ✓ Le rôle du marqueur et des arbitres
- ✓ La partie administrative avant les matches
- ✓ Explications concernant les règles de la tenue de la feuille de match fédérale
- ✓ Apprentissage de la tenue de la feuille de match fédérale F.F.V.B

Nota : réponses aux questions diverses tout au long des explications théoriques

Partie ÉCRITE (obligatoire) : de 16h00 à 17h30

Contrôle des connaissances d'une durée de 45 à 60 minutes

➤ **En décembre 2020 : examen théorique par la C.R.A. via Internet**

**L'examen PRATIQUE « ARBITRE DÉPARTEMENTAL FFVB »** aura lieu :

- ✓ **le 6 juin 2021 à Yerres.** Il se déroulera de 09h00 à 16h00 lors des phases finales de Trophées de l'Essonne SM et SF, votre présence sera OBLIGATOIRE
- ✓ ou sur demande des candidats arbitres, les superviseurs de la CDA91 pourront les évaluer sur **les matches interdépartementaux seniors pendant la saison régulière,**
- ✓ ou sur des **sessions organisées par la CRA**

Un **code d'arbitrage** et **divers documents de cours** seront offerts à chaque stagiaire.

**Les FRAIS forfaitaires de STAGE sont toujours de 50 € par stagiaire.**

Ils seront facturés par la trésorière du CD91, directement aux clubs des stagiaires.

Un justificatif de stage est remis à chaque stagiaire pour la trésorerie de leur club.

**Rappels concernant les stagiaires « candidat arbitre » :**

- ✓ ils doivent être licenciés à la FFVB, au minimum **le jour du stage**, (licence minimum obligatoire « encadrement-arbitre »)
- ✓ ils doivent avoir + 18 ans pour les candidats pour l'examen « arbitre départemental FFVB »
- ✓ ils doivent avoir + 14 ans pour les candidats pour l'examen « arbitre Jeune FFVB »
- ✓ ils devront se présenter au stage avec 1 photo d'identité (pas de photo scannée) et le matériel nécessaire pour prendre des notes (papier, crayons, stylos, gomme, etc.)

Pour cette session 2020-2021 les places sont limitées à 16 stagiaires maximum

**Attention le stage aura lieu que si un minimum de 8 stagiaires sont inscrits**

**La date limite des inscriptions est le dimanche 18 octobre 2020 et les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de stagiaires sera atteint.**

➤ **utilisez la fiche d'inscription** ci-dessous pour inscrire vos candidats arbitres

Nota : les arbitres en recyclage (remise à niveau) ne seront acceptés uniquement sur ce stage, que dans la limite des places disponibles, car le stage est réservé en priorité aux candidats arbitres.

Je vous invite à envoyer vos joueurs(euses), ainsi que vos entraîneurs aux stages de formation « arbitrage Départemental F.F.V.B. » afin que les règles de notre sport soient connues et respectées par toutes et tous.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos demandes concernant l'arbitrage et les règles officielles du Volley-ball.

Bien cordialement

Alain BARBIER et Frédéric ADAMSKI